

**TS2E**



## La lettre Travail, Solidarités, Économie et Emploi

### INFORMATIONS/RÉGLEMENTATION

#### Vigilance Canicule : le numéro vert est activé

Une vague de fortes chaleurs s'installe durablement sur le pays. Pour adopter les bons réflexes, vous protéger et veiller sur vos proches, contactez gratuitement le numéro vert Canicule info service au **0 800 06 66 66** (joignable de 9h à 19h). Retrouvez également la carte des départements en vigilance canicule sur [vigilance.meteofrance.fr](https://vigilance.meteofrance.fr).

En tant qu'employeur, vous devez également adapter immédiatement votre organisation pour garantir la santé de vos équipes, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

Retrouver des supports d'information [sur le site de la DREETS](#)

Plus d'information sur les risques fortes chaleurs : [Site du ministère du travail](#)

### BOITE A OUTILS

#### Facture électronique : êtes-vous prêts pour septembre ?

La réforme de la facturation électronique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2026. Dès cette date, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures dématérialisées. Anticipez dès maintenant ce changement pour adapter vos outils et améliorer la gestion de votre trésorerie.

[Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises](#)

#### Électrification : financez la transition de votre entreprise

L'électrification de votre entreprise est aujourd'hui un levier majeur de performance. En passant aux véhicules électriques et aux pompes à chaleur, vous pouvez réduire vos factures d'énergie.

[Découvrez les outils et les nouveaux financements disponibles](#) pour concrétiser cette transition avec vos salariés.



## Plan plastique : 12 leviers pour réduire, réemployer et recycler les emballages plastiques

À l'issue du Conseil de planification écologique (CPE) Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, a engagé une concertation nationale pour structurer une filière d'économie circulaire sur le plastique plus performante. Une nouvelle étape a été franchie avec la réunion de l'ensemble des parties prenantes le 16 juin.

### Pourquoi un plan plastiques ?

La France paie chaque année 1,5 milliard d'euros à l'Union européenne car elle ne recycle pas assez ses emballages plastiques. Un montant qui pourrait être réinvesti dans les territoires, les entreprises et l'innovation. En effet, seuls 26 % des emballages plastiques sont recyclés en France, alors que l'Europe en exige 50 % dès maintenant, puis 55 % en 2030.

Réunis le 16 juin, industriels, représentants des collectivités territoriales, parlementaires, associations et experts du sujet ont pu échanger sur les 12 premiers leviers identifiés par le Gouvernement pour agir sur les emballages ménagers. Notamment :

1. L'écoconception (réduire les plastiques non recyclables et les emballages à usage unique) ;
2. Le réemploi, les solutions de substitution, le vrac ; la consigne pour réemploi ;
3. L'extension des consignes de tri sur tous les emballages ;
4. La densification des points d'apport pour la collecte de proximité.

[Découvrir les autres leviers](#)

## Appel à projets / Appel à candidature

### Appel à candidature Programme ETIncelles

Les ETI sont des atouts stratégiques pour l'économie française mais le nombre de ces entreprises en France est inférieur à celui d'autres pays européens. Le programme ETIncelles a pour ambition d'accompagner 400 PME dans leur développement en ETI d'ici 2027. Une nouvelle promotion d'environ 50 entreprises est lancée tous les ans, 297 entreprises ont déjà rejoint le programme.

**La Direction générale des Entreprises (DGE) lance un appel à candidatures (AAC) afin de constituer la septième promotion** de petites et moyennes entreprises (PME) de croissance qui seront accompagnées par l'équipe ETIncelles pendant 18 mois, pour devenir plus rapidement des ETI.

Les entreprises doivent [remplir le formulaire de candidature en ligne](#) et respecter les critères de sélection suivants :

- la croissance : connaître une forte croissance au cours des deux dernières années et avoir la volonté de devenir une ETI ;
- l'effectif : avoir entre 60 et 220 salariés ;
- l'export : être présent ou avoir la volonté de se développer sur les marchés à l'international ;
- l'innovation : consacrer une part significative des dépenses à la recherche et au développement.

**Les dossiers pourront être déposés jusqu'au 9 octobre 2026.**

En savoir plus sur [ETIncelles](#)